

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Ouverts aux élèves motivés par la pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale, les aménagements d'horaires permettent de coordonner plus harmonieusement scolarité et pratique artistique.

Les différents dispositifs proposés par le Conservatoire à Rayonnement Régional de l'Eurométropole de Metz (CRR) intègrent une partie importante des cours liés à la discipline choisie dans le temps scolaire.

En partenariat avec des établissements d'enseignement général publics et privés situés à proximité du CRR, ils concernent les niveaux du primaire, collège et lycée.

DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT PRIVILÉGIÉES

Les équipes pédagogiques des établissements scolaires et du conservatoire élaborent conjointement le dispositif de formation en adéquation avec les orientations interministérielles et/ou les projets d'établissement.

Outre des conditions d'emploi du temps favorables, ces aménagements d'horaire :

- ✓ favorisent le rythme de l'enfant ;
- ✓ offrent une pratique artistique renforcée ;
- ✓ proposent des groupes aux effectifs plus réduits.

Le conservatoire s'attache à placer au cœur de ces dispositifs les principes d'exigence et d'engagement de la part des élèves et de leurs parents permettant ainsi de créer la meilleure émulation et la meilleure progression possibles dans les apprentissages. Jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat technologique Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD), ces classes permettent de développer des compétences artistiques confirmées tout en laissant largement ouvertes les possibilités d'orientation dans l'enseignement supérieur.



BON À SAVOIR :

Une réunion d'information pour l'entrée en CHAM, CHAD, S2TMD ou AHOR a lieu tous les ans fin janvier. La date sera consultable sur le site internet du CRR.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PARTENAIRES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLAUDE DEBUSSY

29/31 boulevard Paixhans – 57000 Metz
Tél. : 03 87 74 12 32

COLLÈGE TAISON

35 rue Taison – 57000 Metz
Tél. : 03 87 50 12 00

LYCÉE FABERT

12 rue Saint-Vincent – 57000 Metz
Tél. : 03 87 30 03 03

ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVÉ SAINT-ÉTIENNE SITE LA MISÉRICORDE

11 rue des Récollets – 57000 Metz
Tél. : 03 87 75 45 76

PLUS D'INFORMATIONS

Conservatoire à Rayonnement Régional
Gabriel Pierné – Eurométropole de Metz
2 rue du Paradis – 57000 Metz
Tél. : 03 57 88 38 48
Mail : conservatoire@eurometropolemetz.eu



CONSERVATOIRE

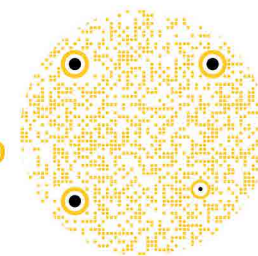
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL GABRIEL PIERNÉ
EUROMÉTROPOLE DE METZ



HORAIRES ADAPTÉS



PRIMAIRES
COLLÈGES
LYCÉES
CHAM / CHAD
S2TMD
AHOR



Renseignements et
Réunion d'information





	Établissements partenaires	Classes concernées	Discipline dominante	Autres disciplines obligatoires	Organisation des cours	Comment intégrer le dispositif ?	Coût d'inscriptions pour une année scolaire au CRR
CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE OU DANSE (CHAM OU CHAD)	École primaire Claude Debussy	Du CE1 au CM2	✓ Instrument ou voix.	Formation musicale musique. Chant choral. Musique d'ensemble.	Essentiellement lundis et jeudis après-midi au CRR.	Inscription sur le site internet du conservatoire jusqu'au début du mois de mars (y compris pour les élèves déjà inscrits au CRR, idem pour les élèves inscrits en CM2 CHAM/CHAD qui souhaitent entrer en 6 ^e CHAM/CHAD, le passage n'est pas automatique et doit faire l'objet de cette procédure d'admission).	Frais de dossier 70 € (Exonération des frais de scolarité).
	Pas de possibilité d'internat	Du CE2 au CM2	✓ Danse (classique, contemporaine et jazz)	Formation musicale danse.	Les deux demi-journées au CRR font intégralement partie du temps scolaire et sont soumises à assiduité, au même titre que le temps passé à l'école.		
	Collège Taison	Pas de possibilité d'internat	De la 6 ^e à la 3 ^e	✓ Instrument, voix, danse classique, danse contemporaine ou danse jazz.	En musique : formation musicale, pratique collective instrumentale, chant choral. En danse : classique, contemporain ou jazz (selon la dominante choisie), formation musicale danse.	Essentiellement mardis et vendredis après-midi au CRR. D'autres cours peuvent avoir lieu en soirée, les mercredis et samedis. Allègement d'horaires dans les enseignements au collège.	Examen d'entrée au CRR à partir de mars. Commissions d'admission et communication de la décision aux familles par la Direction des services de l'Éducation nationale en mai.
SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE (S2TMD)	Lycée Fabert	2 nd e	✓ Option culture et pratique de la musique, de la danse ou du théâtre.	Elles sont définies selon le cursus suivi au CRR.	La classe de 2 nd e propose cet enseignement optionnel avec un emploi du temps aménagé, sans réduction d'horaires, qui libère deux après-midi dans la semaine pour les cours au CRR et le travail scolaire personnel.	Inscription sur le site internet du conservatoire dès février (y compris pour les élèves déjà en 3 ^e CHAM/CHAD et qui souhaitent poursuivre vers la 2 nd e culture et pratique de la musique, de la danse et du théâtre à Fabert). Les élèves désirant intégrer cette filière doivent être inscrits au CRR ou passer un examen d'entrée dès la classe de 3 ^e ou de 2 nd e.	Frais de dossier 70 € + Frais de scolarité conformément à la grille tarifaire du conservatoire (voir site internet).
		1 ^{re} et Terminale S2TMD	✓ La filière S2TMD (subordonnée à des études au CRR) prépare au baccalauréat Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse.	L'inscription dans ce type de cursus et d'options suppose un investissement sur des projets artistiques multiples menés par le lycée et le conservatoire.	Des après-midi libérés pour les cours au CRR. D'autres cours peuvent avoir lieu en soirée, les mercredis et samedis.	Le niveau conseillé est celui de fin de 2 ^e cycle de conservatoire au regard des compétences attendues en musique et en danse aux épreuves de baccalauréat S2TMD. Cette section est destinée aux élèves fortement motivés par ce type d'études.	Frais de dossier 70 € (Exonération des frais de scolarité).
AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES (AHOR)	Ensemble scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde	Du CP à la 3 ^e	✓ CP : initiation musique et danse. ✓ À partir du CE1 : instrument ou voix. ✓ À partir du CE1 : danse.	Même cursus que les autres élèves du CRR, inscrits en cursus traditionnel. (Cf. le guide des enseignements sur le site internet du conservatoire).	Un ou deux après-midi au CRR. Les cours d'instrument ont lieu obligatoirement en dehors du temps scolaire.	Pour une 1 ^{re} inscription, quel que soit le niveau scolaire, une double inscription est à prévoir obligatoirement dès février, auprès de l'établissement scolaire et auprès du conservatoire. L'avis favorable des deux établissements est indispensable pour valider une entrée en AHOR. Admission définitive après avis des équipes pédagogiques des deux établissements après examen d'entrée (pas d'examen d'entrée pour les élèves de CP). Pour les élèves déjà inscrits au CRR et sollicitant une admission AHOR en cours de scolarité : admission sur avis des équipes pédagogiques des deux établissements, sans examen. Pour les élèves actuellement en CM2 AHOR qui souhaitent entrer en 6 ^e AHOR, le passage n'est pas automatique et doit faire l'objet de cette procédure d'admission.	Frais de dossier 70 € + Frais de scolarité conformément à la grille tarifaire du conservatoire (voir site internet).